

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLIS

Vu le règlement n°2020/2015 de la commission du 11 décembre 2020 relatif à l'application des articles 137 et 138 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L228-2 et L228-5,
Vu la délibération n°15 du 29 juin 2020 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité,
Vu la délibération n°16 du 10 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité,
Vu la convention relative à la mise en œuvre du SIRESI concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité,
Vu la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise LACOTTE INDUSTRIE le 14 mars 2025,
Vu l'avis simple de la commission mis en date du 07 juillet 2025,
CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait de mettre en place des services dédiés, assurer la sécurité, améliorer et garantir l'applicabilité à ce type d'équipements mais également de sécuriser son système de messagerie par l'installation d'une suite Microsoft 365 Security Premium,
CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réelles, cette somme ne pouvant être supérieure à 20 000 €,
CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réelles est de 13 820,43 €, HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 20 000*50% = 10 000 €,
D É C I D E
d'attribuer à l'entreprise LACOTTE INDUSTRIE, dont le siège est situé au 2A Le Chénart - 371 avenue Jean Gradaud - 87400 La Palisse sur Vienne, une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €,
De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise LACOTTE INDUSTRIE, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.
Ordonner les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, le 23 JUIN 2025

Le Président de Limoges Métropole,


Philippe GILSON

Procès-verbal - Réunion du 23 juin 2025
président de la commission d'attribution des
aides financières et d'équipement / objet d'une notification auprès du Contrôleur

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la cybersécurité LACOTTE INDUSTRIE

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juillet 2025



27006.pdf
(.pdf, 78,9 Ko)



TÉLÉCHARGER